



HAL
open science

Les conflits liés aux espaces agricoles et les territoires de projets en Ile de France : une étude à partir du recensement de la presse quotidienne régionale

Segolene Darly, André Torre

► To cite this version:

Segolene Darly, André Torre. Les conflits liés aux espaces agricoles et les territoires de projets en Ile de France : une étude à partir du recensement de la presse quotidienne régionale. Journées Jean-Pierre Deffontaines, Institut National de Recherche Agronomique (INRA). UAR Services généraux - Versailles - Grignon (0247)., Apr 2008, Versailles, France. 22 p. hal-01198043

HAL Id: hal-01198043

<https://hal.science/hal-01198043>

Submitted on 6 Jun 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Proposition de communication aux journées Deffontaines les 1^{er} et 2 avril 2008, centre INRA de Versailles

Conflits liés aux espaces agricoles et territoires de projets en Ile de France

Résultats à partir d'analyses de la presse quotidienne régionale et d'enquêtes de terrain

Ségolène Darly*, André Torre**

INTRODUCTION

La question de l'agriculture et de ses périmètres s'est depuis longtemps posée pour la géographie rurale, que l'on peut définir comme l'étude de l'organisation de l'espace rural par les sociétés humaines¹. Puis, suite aux mutations économiques et sociales et à leurs conséquences en termes d'espace, elle est progressivement passée de l'analyse d'une société dans laquelle l'activité agricole était fortement dominante, à l'analyse d'espaces toujours plus caractérisés par une mixité des usages, ainsi que par une extension permanente du bâti. C'est dans ce cadre qu'a pris naissance un courant d'analyse spécifique, consacré à l'étude des espaces périurbains, mais fortement empreint d'une tradition rurale et agricole.

Aujourd'hui, les territoires périurbains, s'ils peuvent conserver une morphologie rurale marquée (paysages naturels ou agricoles, faible densité de bâti), sont structurés par une organisation sociale et spatiale largement dédiée au fonctionnement de systèmes urbains proches (bourg, ville) ou éloignés (métropole), dans lesquelles l'agriculture peine à trouver sa place. Il en résulte parfois des frictions et des conflits entre différentes activités ou différents groupes économiques et sociaux, qu'il est intéressant d'examiner car ils constituent un indicateur de la place maintenant accordée à une activité agricole autrefois dominante et dont le rôle en lisière des villes reste largement à définir.

La géographie s'est essentiellement intéressée, au sein de ces périmètres « intermédiaires », aux enjeux de la maîtrise des espaces ouverts, agricoles ou naturels. et aux conflits qui s'y engagent. Après avoir mis en évidence la disparition problématique des terres agricoles aux alentours des villes, en lien avec l'expansion d'une urbanisation globale de la société, certains auteurs ont montré, dès la fin des années 1980, comment les communautés locales sont capables de résister à ces phénomènes, alors même que l'on décrit des rapports de force largement en faveur de la ville². On met alors en exergue les incompatibilités spatiales entre ville et agriculture et les oppositions entre communautés rurales « autochtones » et société urbaine. Les différents groupes sociaux d'acteurs ainsi identifiés relèvent bien d'une sociologie des communautés rurales, l'hétérogénéité des processus de résistances étant bien le signe

* Doctorante INRA, UMR SADAPT, 16 rue Claude Bernard, Paris, darly@agroparistech.fr

** Directeur de recherches INRA, UMR SADAPT, 16 rue Claude Bernard, Paris, torre@agroparistech.fr

¹ Elle a donc pour objet non seulement des formes d'espaces, marquées par l'ouverture, la nature et l'agricole mais aussi les processus sociaux qui déterminent ces formes.

² Nous faisons ici référence aux travaux de Philippe Cadène, réalisés dans les années 1980 sous la direction de Bernard Kaiser.

qu'ils sont fortement dépendants des permanences historiques et culturelles héritées des communautés rurales locales. On y retrouve notamment, sous forme de groupes sociaux, les notables, les agriculteurs, les élus et les résidents non-agriculteurs, avec leurs capacités d'action et les interactions sociales qui les caractérisent. En termes de méthodologie, ces travaux sur les conflits entre ville et agriculture sont basés, d'une part sur la cartographie des dynamiques spatiales et sur de nombreuses enquêtes qualitatives, certaines réparties sur l'ensemble du territoire national³.

Dans les années 1990, la géographie rurale des espaces périurbains met plutôt en évidence les complémentarités fonctionnelles entre espaces ruraux et systèmes urbains, en empruntant plusieurs concepts à l'économie (externalités négatives, production d'aménités rurales...). En s'attachant à l'étude d'objets plutôt consensuels en termes de projets, comme la notion de paysage ou le territoire, et aux dynamiques (ponctuelles) de projets collectifs entre ville et agriculteurs, elle délaisse l'analyse des conflits. La reconnaissance du fait que les espaces concernés sont toujours l'objet d'enjeux forts et parfois contradictoires entre les différents acteurs en présence passe alors par l'identification positive du concept de multifonctionnalité, des activités, puis des territoires⁴.

Depuis la fin des années 1990, les conflits dans les espaces ruraux périurbains redeviennent un objet d'étude pour les géographes ruralistes, notamment en raison de la montée de préoccupations environnementales qui se répercutent dans le périurbain⁵. Dans le même temps, les urbanistes développent des programmes de recherche sur la question des conflits d'aménagement et d'urbanisme qui caractérisent les modalités de gestion des espaces ouverts périurbains. Ruralistes et urbanistes se retrouvent donc sur un objet d'étude commun, mais avec des méthodes et des approches différentes, à l'exception de certaines collaborations remarquables comme l'édition récente d'un ouvrage commun dédié à la question des interdépendances entre conflits et territoires⁶. Les méthodes des urbanistes et des aménageurs se focalisent en effet généralement sur les conséquences des conflits en termes de spécialisation d'espaces et de repli de certains territoires (de « clubbisation »⁷) au sein d'entités urbaines ou métropolitaines plus vastes. Cet intérêt nouveau tient peut-être au fait que le rapport de force qui prévalait dans les années 1970 et 80 s'est inversé et que les oppositions locales sont aujourd'hui capables de bloquer de nombreux projets d'aménagement locaux ou métropolitains⁸, renforçant les phénomènes de spécialisation et de ségrégation qui

³ CADENE P. [1990], L'usage des espaces péri-urbains. Une géographie régionale des conflits, *E.R.*, Avr.-Sept., n°118-119, 235-267.

⁴ DONADIEU P., [2000], *Conflits d'usage et complémentarité dans la gestion des espaces néo-ruraux. La ville aux champs*, Colloque, ADEF, Mars, DONADIEU P., FLEURY A. [2003], La construction contemporaine de la Ville-campagne en Europe, *Revue de Géographie Alpine*, n°4 : 19-29

⁵ CHARLIER B. [1999], La défense de l'environnement : entre espace et territoire, géographie des conflits environnementaux déclenchés en France depuis 1974, Thèse de doctorat, Université de Pau et des Pays de l'Adour, 750p.

⁶ MELE Patrice [2004], *Introduction : conflits, territoires et actions publique*, dans *Conflits et territoires*, Melé P., Larrue C. et Rosemberg M. (ccord.), Presses Universitaires François Rabelais, collection perspectives « Villes et territoires » n°6, p 13 à 32

⁷ Eric Charmes

⁸ LECOURT Arnaud [2003], *Les conflits d'aménagement : analyse théorique et pratique à partir du cas breton*, thèse de doctorat de géographie, Rennes, université de Rennes II ; FABUREL Guillaume, 2001, *Le bruit des avions, évaluation du coût social*, Paris, Presses de l'école nationale des ponts et chaussées, 350p.

constituent une problématique majeure du fait urbain contemporain. A l'inverse, les ruralistes ont peu à peu délaissé les grandes études quantitatives sur les conflits, à l'exception de la thèse de Charlier, pour multiplier les études de cas, s'attachant à montrer comment de nouveaux territoires hybrides voient le jour, et peuvent être interprétés comme issus de crises salutaires entre acteurs locaux⁹. Ces territoires sont alors considérés comme des modèles expérimentaux qui permettent de penser la durabilité des systèmes agricoles à l'échelle de territoires urbains communaux ou intercommunaux. La méthode rend cependant difficile la montée en généralité de la réflexion, qui ne peut s'opérer qu'en articulant différentes échelles d'analyse. On retrouve aujourd'hui cette volonté de combiner les méthodes dans plusieurs programmes de recherche dont un spécifique des conflits urbains dans la ville de Québec, mené par des aménagistes de l'Université de Laval au Québec¹⁰.

Cet article s'inscrit dans cette dynamique, à la suite des recherches menées par un groupe d'étude sur les conflits¹¹, et plus particulièrement dans la lignée des travaux utilisant l'outil de la PQR¹². Il applique à un même terrain d'étude deux niveaux d'analyse des conflits, à savoir l'analyse de la Presse d'une part, et l'exploitation d'entretiens à dire d'experts et de documents de l'autre, et s'efforce de montrer les complémentarités qui peuvent en être exploitées. Le terrain d'étude est l'Ile de France, et le sujet retenu celui de la relation entre les conflits liés à l'agriculture et la mise en œuvre des « programmes agri urbains ». Dans une première partie, nous mettons en évidence les résultats de l'analyse de la PQR sur l'ensemble de la Région Ile de France, avant de passer à une présentation des interdépendances géographiques entre zones conflictuelles et périmètres de programmes. La troisième partie est consacrée à un approfondissement de ce premier résultat, à partir d'une analyse des entretiens et des documents de travail produits par les acteurs de terrains, desquels nous avons extrait les caractéristiques qualitatives des processus conflictuels spécifiques de chaque périmètre de programme. Dans les deux sources de données, on constate que c'est l'aspect de réserve foncière des zones agricoles, qui se révèle principale source de tensions et de conflits.

I. LES RESULTATS DE L'ANALYSE DE LA PQR EN REGION ILE DE FRANCE

Afin d'observer et de rendre compte de la diversité de conflits sur l'ensemble de l'Ile de France, nous avons fait le choix d'en faire un recensement à partir des articles rédactionnels du quotidien régional Le Parisien. Rappelons que la PQR (Presse

⁹ GERBER J.-D., 2004, La nouvelle gouvernance comme moyen d'arbitrage entre les intérêts de développement et de protection de paysage, le cas du PNR de Chartreuse, Université de Lausanne, Institut des Hautes Etudes en Administration Publique, Avril 2004, 84p. ; Davodeau

¹⁰ JOERIN F., PELLETIER M., TRUELLE C., VILLENEUVE P. [2005], Analyse spatiale des conflits urbains, Enjeux et contextes dans la région de Québec, Numéro thématique Conflits, Proximité, Coopération, Cahiers de Géographie du Québec, Vol 49 n° 138, décembre 2005, p 319-342.

¹¹ Torre A., Aznar O., Bonin M., Caron A., Chia E., Galman M., Guérin M., Jeanneaux Ph., Kirat Th., Lefranc Ch., Melot R., Paoli J.C., Salazar M.I., Thion P., 2006, Conflits et tensions autour des usages de l'espace dans les territoires ruraux et périurbains. Le cas de six zones géographiques françaises, *Revue d'Economie Régionale et Urbaine*, n°3, 415-453. ; Caron A., Torre A. [2005], Conflits d'usage et de voisinage dans les espaces ruraux, in Torre A., Filippi M., coord., *Proximités et changements socio-économiques dans les mondes ruraux*, INRA Editions.

¹² JEANNEAUX Ph., 2001, *Les conflits d'usage dans les espaces ruraux : Une analyse économique*, Mémoire de DEA, Université de Bourgogne, UMR INRA-ENESAD en ESR, Dijon, 93 p. ; LEFRANC Ch., TORRE A., [2004], Tensions, conflits et processus de gouvernance dans les espaces ruraux et périurbains français, les enseignements de la presse quotidienne régionale, in Scarwell H.J., Franchomme M. (eds.), *Contraintes environnementales et gouvernance des territoires*, Eds. de l'Aube, 164-171.

Quotidienne Régionale) est le deuxième média le plus diffusé après la télévision et qu'elle se trouve généralement en situation de quasi-monopole sur son territoire de diffusion. C'est donc en grande partie par ce biais qu'est publicisée et partagée l'actualité locale. La fine granularité temporelle du traitement des événements, sur la base d'une parution quotidienne, en fait aussi une source qui peut s'avérer très riche dans des situations nécessitant un suivi journalier ou hebdomadaire. Enfin, disponible dans chacune des régions de France, et de nombreux autres pays, elle autorise une approche comparative entre des contextes géographiques et régionaux très variés.

Plusieurs résultats de recherche ont validé l'utilité de ce matériau sur des objets d'étude similaires, les validant a posteriori par des méthodes de recoupement d'informations¹³. Cette source présente toutefois des biais informatifs, qui rendent les résultats de son exploitation tributaires de choix d'investigation et de publication difficilement quantifiables. Les sujets publiés sont en effet déterminés par la disponibilité et les réseaux de veille des journalistes, mais aussi par la ligne éditoriale de chaque journal¹⁴.

I.1. LA METHODE – LE RECENSEMENT DES CONFLITS VIA LA PQR

La sélection des articles relevant de notre corpus d'étude s'est faite sur la base de critères permettant de différencier les situations de simple tension des phases conflictuelles. La majorité des auteurs part en effet du constat que la grande diversité des tensions liées à la multitude des usages de l'espace les rend difficilement observables dans leur ensemble ; comme elles ne s'expriment pas toujours, il est peu réaliste de vouloir en faire un état des lieux. Les analyses empruntant à la théorie des jeux¹⁵ proposent alors de mobiliser la notion d'engagement crédible pour distinguer ces cas des situations de conflit. L'engagement se décline selon des modalités plus ou moins institutionnalisés (prise de parole, signaux écrits, lettres recommandées, procédures administratives...) et plus ou moins radicale (voie de fait, panneaux d'interdiction, barrière...). Pour être crédible, cet engagement nécessite un investissement de nature monétaire ou plus hédonique. Il constitue une contrainte que les acteurs s'imposent et qui engage leur positionnement dans l'avenir.

Nous avons consulté les articles rédactionnels du journal *Le Parisien* contenus dans son édition régionale et dans chacun des cahiers départementaux¹⁶, pour les années 2003, 2004 et 2005. Le dépouillement a été effectué depuis un serveur de diffusion des articles rédactionnels des principaux quotidiens nationaux et régionaux¹⁷, accessible depuis la Bibliothèque Publique d'Information (Paris)¹⁸. Le nombre d'années a été fixé en fonction de la taille du corpus d'observation, qui devait dépasser une certaine masse

¹³ Joerin, 2005 ; LEY D., MERCER J. [1980], Locational conflict and the politics of consumption, *Economic Geography*, Vol. 56, N°2, Avril 1980, 89-190; DARLY S., [2007], Tensions et conflits d'usage liés à l'agriculture Géographie de modes d'action au sein de la région Ile de France, communication au colloque de la SFER, 13 et 14 décembre 2007, Paris ; Jeannaux, 2001.

¹⁴ LEFRANC, TORRE, 2004

¹⁵ CARON A., TORRE A., 2005

¹⁶ Soit : Seine et Marne (77), Yvelines (78), Essonne (91), Hauts de Seine (92), Seine Saint Denis (93), Val de Marne (94) et Val d'Oise (95). Les cahiers départementaux de Paris (75) et de l'Oise (département de la Région Picardie), ont été exclus de la consultation.

¹⁷ www.europresse.com

¹⁸ Ce travail a été réalisé par S. Darly

critique afin de permettre une approche quantitative de la répartition des espaces supports de conflits.

Bien que ne nous permettant pas l'accès à l'infographie, la recherche des articles via une procédure par mots clefs¹⁹ nous a permis de sélectionner, dans un premier temps, un total de 168 articles relatant 85 situations d'oppositions entre acteurs. Ces oppositions concernent aussi bien des usages agricoles de l'ensemble des espaces périurbains, comme des usages non-agricoles des espaces cultivés ou à vocation agricole. A partir de ces articles et pour chaque « affaire », ont été relevés, et intégrés dans une base de données relationnelle, les éléments suivant : la matérialité du conflit (dans l'espace²⁰ et le temps), les acteurs, leurs motifs et les manifestations du conflit. Ainsi, nous avons pu identifier les 177 communes au sein desquelles sont localisés les espaces concernés par les 83 conflits. 2 conflits n'ont pu être localisés à l'échelle des communes car les indications géographiques données dans l'article ne contenaient pas les précisions nécessaires.

I.2. LES CARACTERISTIQUES DES CONFLITS D'USAGE DES ESPACES AGRICOLES EN ZONE PERIURBAINE FRANCILIENNE

L'exploitation des données de la PQR permet d'obtenir un certain nombre de résultats concernant le niveau de conflictualité dans la Région Ile de France. Il s'agit aussi bien de résultats généraux, que d'éléments concernant plus spécifiquement l'activité agricole et les usages des terres agricoles.

Les usages contestés lors des conflits liés aux espaces agricoles : une faible contestation de l'activité de production agricole

Un usage est intimement lié à l'espace qui le supporte²¹. Il peut également avoir des conséquences sur les espaces voisins, suite à une diffusion de flux de matières ou de vibrations dont il est à l'origine. Par ailleurs, l'espace d'un territoire est potentiellement le lieu d'un ou plusieurs usages ; c'est presque toujours le cas dans les zones périurbaines, de forte densité et de populations très hétérogènes. Il y a donc une probabilité élevée pour que, au sein des zones périurbaines, un usage non seulement modifie son espace support et les espaces voisins, mais dans le même temps, entre en compétition avec d'autres usages de ces espaces, support ou voisins. Un usage peut donc être contesté pour ces deux raisons : la dégradation ou l'altération du milieu et de l'espace, et la concurrence qu'il peut avoir avec d'autres usages.

En analysant les caractéristiques des usages contestés, nous avons constaté que certains conflits émergent avant même la mise en œuvre, ou en prévention d'une action jugée

¹⁹ Ont été recherchés tous les articles dont le texte contenait les caractères « agric ». Chaque article était lu et éventuellement retenu dans notre corpus, en fonction des critères détaillés plus haut.

²⁰ En l'absence d'éléments de localisation homogènes pour l'ensemble des cas observés, l'indexation spatiale des conflits se base sur la notion d'espace support du conflit, qui désigne le périmètre au sein duquel les usages sont incompatibles (Charlier, 1999). Il est déterminé d'une part par les caractéristiques matérielles de l'objet (existant ou en projet) du conflit, mais aussi par l'ensemble des surfaces où les usages ont été identifiés en concurrence. On a ainsi pu rattacher à chaque conflit la liste des communes sur lesquelles se trouvaient les espaces support du conflit, tels qu'ils étaient désignés dans l'article.

²¹ L'usage d'un espace se décrit par une activité ou une faculté qui est exercée sur et dans l'espace, mais aussi par les conséquences de cet exercice sur la modification, la disparition ou la subsistance de l'espace

contraire aux intérêts d'une partie de la population, alors que d'autres conflits résultent au contraire des conséquences avérées de certains usages passés ou actuels d'une portion du territoire. Nous avons donc fait une distinction entre les usages contestés de manière anticipée, et les usages dont les conséquences sont effectives au moment de la contestation.

Si l'on suit cette distinction, on constate que la majeure partie des usages contestés par anticipation (soit 31 conflits sur 44) est liée à la création d'infrastructures urbaines, permanentes ou temporaires : sept sont liés au transport routier, quatre à la gestion des déchets (décharges, incinérateurs), quatre à la production et au transport d'énergie (éoliennes, transformateur), deux à l'ouverture de site de carrière, quatre au logement (HLM ou aires d'accueil des gens du voyage), trois à l'implantation de bâtiment de service public (prison, collège), et enfin sept à des infrastructures de loisir et de tourisme. En comparaison, ceux concernant directement l'activité agricole sont peu nombreux (seulement 9 conflits sur les 44). Ils visent les usages liés à l'épandage des boues de station d'épuration (4), certains choix techniques agricoles jugées à risque (pesticides, OGM, forage agricole) (4), ainsi que la gêne occasionnée par les activités de transports de productions agricoles (des betteraves).

Parmi les usages contestés une fois avérés, ils ont pour cause principales la dégradation des ressources exploitables pour l'agriculture par des usages non-agricoles (23 conflits sur 41 au total). Les usages à l'origine de cette dégradation sont principalement l'implantation temporaire de caravanes (9), ou la construction illégale et non désirée de résidences ou d'aménagements (3+1), le stockage ou la gestion de déchets jugés à risque (incinérateur, déchetterie, ferrailleur) (5), mais aussi la pratique de sport motorisé (1) ou d'activité en plein air (4, dont chasse dans des grands domaines privés). Notons que ces usages ne sont pas spécifiquement en lien avec l'activité agricole, mais qu'ils bloquent très spécifiquement des terres en jachère ou à vocation agricole, qui sont donc d'autant moins exploitables par l'agriculture. Dans une moindre proportion, les conséquences des activités agricoles sur l'état des ressources environnementales sont aussi à la base de sept conflits, au cours desquels les pratiques agricoles sont remises en cause par la population.

Les argumentaires développés par les acteurs mettent essentiellement en lumière les incompatibilités entre les usages contestés et les usages résidentiels des espaces voisins. Même lorsque la disparition des terres agricoles est en jeu, les contestataires invoquent en priorité les impacts de ces disparitions sur le cadre de vie et le paysage, plus que sur les conditions d'exploitation agricole de ces terres. Ces impacts ne sont évoqués que lorsque les agriculteurs eux-mêmes font partie des groupes d'acteurs contestataires.

Les groupes d'acteurs en opposition : professionnalisation de l'urbanisme et prédominance des collectifs

Le conflit est avant tout un processus social, si les usages en opposition sont des éléments clefs de sa géographie, ce sont les acteurs en opposition qui en déterminent avant tout les conditions d'apaisement ou de résolution. Nous parlons ici d'opposition entre acteurs et non d'opposition entre usagers. En effet, de nombreux acteurs publics ou collectifs interviennent dans la gestion des territoires sans pour autant avoir un usage des objets ou des espaces en jeu localement. Ces acteurs, intéressés plus qu'usagers, interviennent par exemple en tant que titulaires de droits de propriété, en tant

qu'administrateurs ou gestionnaires de services publics, ou encore en tant que représentants de l'autorité publique.

Ils ont un impact non négligeable sur l'engagement et la structuration de la contestation puisque les acteurs contestataires les plus présents sont les élus (71 sur 208 acteurs contestataires). Il s'agit majoritairement d'élus communaux (60), qui peuvent avoir un double mandat, national, mais aussi départementaux ou communautaires (4) et nationaux (7). Agissant le plus souvent en alliance avec ces élus, les associations de défense de l'environnement et du cadre de vie (44 sur 208) forment aussi une part importante du corpus des acteurs les plus actifs dans la contestation, y compris pour certaines associations militantes nationales (8). 17 acteurs contestataires se définissent comme agriculteurs. Enfin, mais dans des proportions moins importantes, les organisations syndicales agricoles et les chambres consulaires (10), les préfetures et services déconcentrés de l'Etat (7), les propriétaires fonciers (6), ainsi que certains acteurs économiques des services d'hébergement ou de construction (2) font également partie des groupes d'acteurs contestataires.

A fin de s'opposer aux usages évoqués dans les paragraphes précédents ces acteurs contestataires pointent du doigt des d'acteurs identifiés comme porteurs ou responsables des activités incriminés. Ces acteurs contestés sont là encore en grande partie des élus locaux (23 sur 112 acteurs contestés), qui sont aussi majoritairement des élus communaux, mais aussi des représentants de l'autorité publique nationale, tels que la préfeture (10) ou les services déconcentrés de l'Etat (3). Les acteurs privés directement usagers de l'espace sont naturellement aussi visés par les actes de contestation. On retrouve parmi ceux-ci les professionnels du secteur de la gestion des déchets (13), mais aussi les exploitants agricoles (8, dont une partie est en lien avec l'épandage de boues), les acteurs industriels des secteurs de la manufacture, de l'extraction ou du BTP (5), de fourniture d'énergie (4). Le milieu associatif peut aussi est contesté, notamment certaines structures culturelles, sociales (d'insertion des gens du voyage), ou de chasse (7).

Parallèlement à cette identification des acteurs en présence, et afin de mieux comprendre les interactions qui se développent lors des processus conflictuels relatés dans la PQR, nous pouvons qualifier les oppositions les plus fréquentes entre acteurs par l'utilisation de tableaux croisant ces différentes informations. On constate alors que les couples d'opposition les plus fréquemment rencontrés sont : collectivités contestant les représentants de l'autorité publique nationale, pour partie soutenus par des associations (environ 30 conflits), associations contestant des élus de collectivités locales, notamment lorsque ces derniers font la promotion des usages non désirés (environ 20 conflits), des élus de collectivités contestant d'autres élus de collectivités, souvent voisines ou de rang supérieur) (environ 20 conflits), des élus de collectivités contestant des acteurs privés de services marchands, souvent en coordination avec des associations (environ 20 conflits). Cependant, ces catégories, regroupant les oppositions d'acteurs par grands types, n'épuisent pas la grande diversité des coordinations que nous avons rencontrées, qu'elles soient de nature coopérative ou conflictuelle.

Les modes d'opposition mobilisés par les acteurs : l'action contentieuse appuyée par une grande diversité d'actions démonstratives

Parmi les conflits relatés dans la PQR, le moyen d'action mobilisé par les acteurs contestataires le plus cité est celui du recours contentieux (déposé ou évoqué dans 43 conflits), même s'il ne reste qu'à l'état de menace pour une petite partie des acteurs (5

cas). La création d'une association circonstancielle, observée dans 10 conflits, est aussi souvent fortement liée à la menace d'actions contentieuses.

Parallèlement à ces actions ou menace d'actions contentieuses, les campagnes de communication ciblées et d'affichage stratégique (42), ainsi que les actions démonstratives (pétitions, manifestations, banderoles etc), qui demandent une coordination plus importante (31) sont mobilisés très fréquemment, de façon privilégiée par les particuliers et les associations locales. Alors que les élus ou les représentants de l'autorité publique nationale vont plutôt agir dans le cadre de procédures administratives existantes (35) ou en mettant en place des outils de réglementation lorsqu'ils en ont les compétences (10). Dans certains cas, les acteurs qui en ont le pouvoir (élus, propriétaires ou résidents) vont préférer intervenir directement sur l'espace (actions techniques) (12), ou encore faire intervenir des agents de police afin de faire respecter un droit (10). C'est notamment, le cas des conflits liés à l'occupation de terres par des campements de caravanes, au cours desquels, l'expulsion préfectorale avec intervention policière est une modalité de résolution du problème privilégiée par les élus communaux.

Localisation des espaces de conflits

Il est possible, à partir de nos recensions de conflits, de dresser une cartographie régionale des espaces conflictuels (voir figure 2). On observe alors trois phénomènes graphiques. Premièrement une couronne, à peu près complète à l'exception de sa portion Nord-Est, d'espaces de conflits qui se répartissent dans la continuité ou le voisinage proche de l'agglomération dense centrale. Deuxièmement, une aire conflictuelle massive, qui se développe au sein du département des Yvelines, 30 à 40 km à l'Ouest de Paris, et semble prise en tenaille entre la vallée de Jouars-Pontchartrain (limite Ouest du PNR de la Haute Vallée de Chevreuse) et la ville de Mantes la Jolie (limite sud du PNR du Vexin). Enfin, une succession d'aires conflictuelles plus ponctuelles, qui s'étendent en chapelet selon un demi-cercle recoupant les trois départements des Yvelines, de l'Essonne et de Seine et Marne, entre 40 et 55 km de Paris, au sein de ce que l'on désigne comme la couronne rurale parisienne.

Les espaces supports de conflits se répartissent sur 177 communes, c'est-à-dire plus de 10% des communes franciliennes (hors Paris). Ces communes sont essentiellement localisées dans le département des Yvelines (47,4%), en Seine et Marne (24,4 %), dans l'Essonne (17,7%), en Val d'Oise (8,1%) et de manière presque anecdotique dans les départements de Seine St Denis (2 communes).

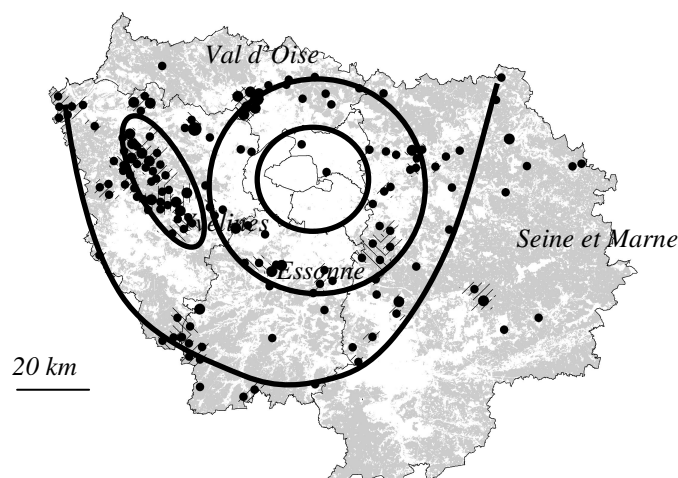


Figure 2 : localisation des espaces concernés par les incompatibilités d’usages lors des conflits recensés (La taille du disque est proportionnelle au nombre de conflits qui touchent une commune. Attention, un conflit qui s’étend sur plusieurs communes sera représenté par autant de points que de communes concernées. Nous avons représenté en hachuré les ensembles de communes contigües concernées par le même conflit. Le figuré en aplat gris représente les surfaces agricoles).

En appliquant à ces données des méthodes d’analyse de corrélations spatiales²², on montre que les espaces concernés par des conflits se répartissent en proportion égale entre les communes périurbaines et les communes à morphologie rurale marquée²³. Si l’on rapporte ce chiffre à la taille de chaque zone, la densité d’espaces concernés par les conflits semble plus importante au sein de la zone périurbaine. Toutefois, si l’on pondère ce résultat par la population totale de chaque zone, on constate que le nombre de conflits par habitant est nettement plus élevé en zone rurale, notamment au sein des communes rurales à vocation résidentielle.

Les conflits que nous avons relevés montrent une apparente sur-réactivité des populations de communes résidentielles rurales, qui doit cependant être mise en perspective avec les phénomènes de sur-représentativité territoriale qui caractérisent ces zones (le rapport élus/résidents y est plus élevé qu’en zone plus densément peuplée).

Conclusion provisoire

Les conflits relatés dans la PQR sont principalement marqués, d’une part, par l’intervention de l’Etat au sein des territoires locaux (intervention subie lors de projets d’aménagements ou suscitée dans les situations de non-respect des lois et règlements), d’autre part par les importantes concurrences et rivalités qui se développent entre collectivités territoriales voisines (qui sous-tendent les processus de différenciation et de spécialisation des territoires périurbains actuels).

Les conflits d’usage liés à l’agriculture sont très peu liés aux activités de production. Ces cas restent minoritaires face aux conflits d’aménagement et d’urbanisme qui mettent en jeu des espaces cultivés ou à vocation agricole. Ceci se traduit par une

²² DARLY S., 2007

²³ Nous faisons ici référence, dans notre acceptation des termes « périurbaines » et « rurales », à la typologie des communes franciliennes élaborée par l’Institut d’Aménagement et d’Urbanisme de la Région Ile de France, sur la base d’une image d’occupation des sols et de données démographiques de l’INSEE.

discrétion remarquable des acteurs agricoles au sein des processus conflictuels que nous avons relevés.

II. LE LIEN SPATIAL ENTRE CONFLITS DANS LA PQR ET TERRITOIRES DE PROGRAMMES AGRI-URBAINS EN ÎLE DE FRANCE

Expérimentés de façon informelle depuis les années 1970 en Ile de France, mais aussi dans différentes autres Régions, les programmes agri urbains sont les derniers nés des outils de « conservation » des espaces ouverts autour des grandes agglomérations. Destinés plus particulièrement à la préservation des espaces agricoles, ils ont été reconnus officiellement en juillet 2001 par le Comité Interministériel d'aménagement et de développement du territoire (CIADT), à travers l'accompagnement financier accordé à sept d'entre eux en Ile de France. Ces dispositifs ont notamment inspiré les « dispositions relatives à la protection des espaces agricoles et périurbains » de la nouvelle loi relative au développement des territoires ruraux de 2005. Ils s'articulent autour de la notion de projet de territoire et s'appuient à des démarches souples et partenariales, qui permettent d'associer plusieurs acteurs, urbains (collectivités, Département, Région, Association locale) et agricoles (Chambre d'Agriculture, exploitants locaux). Ils font l'objet de coordinations entre ces différents acteurs et sont les lieux d'expérimentation de plusieurs outils de gestion des espaces agricoles. La définition concertée d'un projet de territoire par l'ensemble des acteurs territoriaux donne lieux à la construction et l'adoption d'un programme d'action, qui est financé pour plusieurs années et que l'ensemble des partenaires s'engagent à soutenir et à respecter.

A ce titre, les programmes agri urbains se présentent souvent comme des outils de gestion, de prévention et de régulation des conflits d'usage des espaces agricoles. On s'attendrait donc à ce qu'une corrélation (positive ou inverse) se dégage entre aires conflictuelles et périmètres de projet. C'est cette relation que nous testons dans cette partie, en mettant en regard les périmètres des programmes, engagés ou en projet en Juillet 2005, et les résultats concernant l'activité conflictuelle issus de nos recherches à partir de la PQR entre 2003 et 2005.

II.1. LES PERIMETRES DE PROGRAMMES AGRI-URBAINS EN ÎLE DE FRANCE

En Ile de France, la dizaine de programmes identifiés par la Région, en cours de négociation ou de mise en œuvre, est principalement localisée dans des zones de forte périurbanisation. Ils sont donc en majorité situés à l'ouest de la capitale, dans les zones du front urbain issues des phénomènes d'urbanisation diffuse des années 1960, qui a concerné les départements des Yvelines et de l'Essonne. Leur présence se fait plus discrète (3) sur le pourtour oriental de la Seine et Marne, département qui concentre l'essentiel des communes franciliennes plus récemment marquées par des processus d'agglomération urbaine importants. A l'exception de Rambouillet et Cergy (deux programmes qui peinent à susciter un engouement territorial), ils se situent donc tous à moins de 30km du centre de Paris. (Poulot, 2006)

La démarche de construction du programme agri urbain local fait l'objet de coopération intercommunale plus ou moins aboutie selon les zones. En effet, pour initier la démarche auprès de leurs voisins et respecter la cohérence de l'espace fonctionnel de l'agriculture locale, les porteurs de projet ont généralement identifié des périmètres

d'études plus vastes que leurs propres territoires administratifs. Il en résulte qu'au sein de ces périmètres d'intention « fonctionnels », certaines communes se sont plus fortement engagées que d'autres dans la mise en œuvre concrète de programmes d'action. En se basant sur un diagnostic régional de juillet 2005²⁴, ces dernières ont été figurées en gris foncé sur la carte. Les autres communes participant à la concertation sans s'être formellement engagées dans la programmation sont figurées en gris clair. Ces périmètres présentent par ailleurs de fortes hétérogénéités socio-spatiales internes. Ils sont en effet tous composés de communes de l'urbain dense, de communes moins bâties mais sous forte influence métropolitaine et enfin de communes aux paysages ruraux prédominants (Idem).

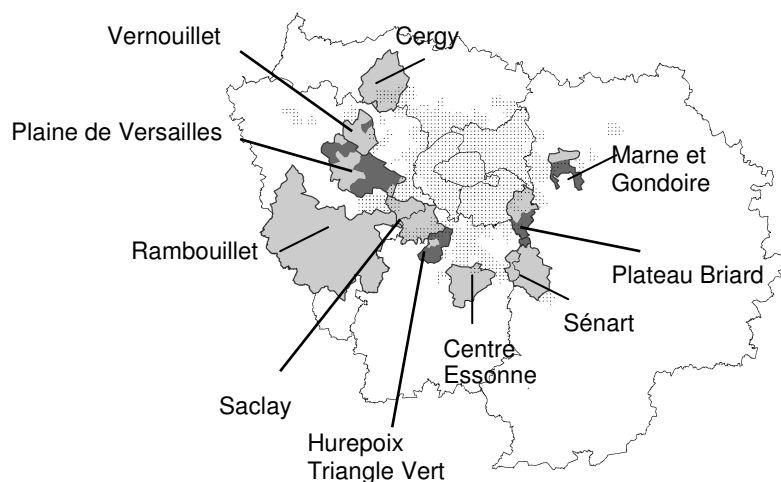
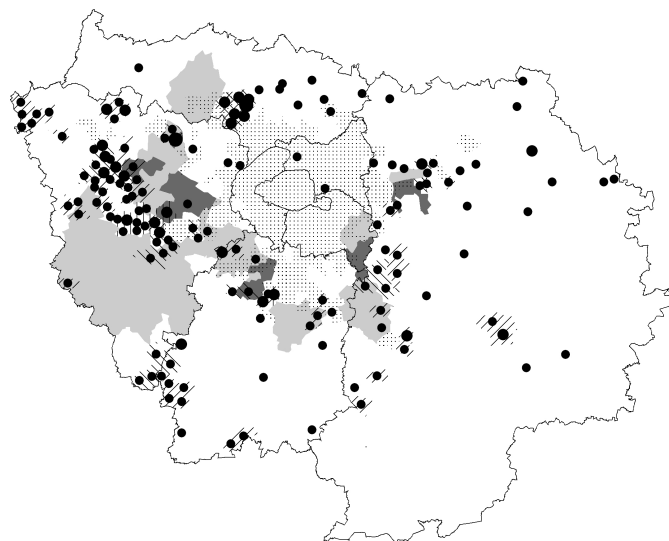


Figure 1 : localisation des périmètres d'étude de projets de territoire en Ile de France. *Le figuré pointiller noir représente les communes urbaines de l'agglomération parisienne.*

II.2. LES CONFLITS DANS LES TERRITOIRES DES PROGRAMMES AGRI URBAINS

La mise en comparaison des conflits recensés dans la PQR et des territoires des programmes agriurbains en cours de consolidation vise à s'interroger sur le rôle joué par ces derniers dans la genèse ou la gestion des conflits. Elle fait apparaître plusieurs résultats intéressants, comme le montrent les cartes et le tableau ci-dessous. On en déduit l'existence de trois espaces particuliers de conflictualité, selon que le lien avec les périmètres de programme est plus ou moins intense ou plus ou moins avéré.

²⁴ Pour déterminer les périmètres et le statut d'engagement de chaque commune, nous nous sommes inspirés du document de synthèse co-édité par l'IAURIF, la DRIAF et la Région Ile de France en juillet 2005.



Carte 2 : Localisation comparative des espaces de conflits relevés dans la presse (points noirs et figurés hachurés) et des périmètres des programmes agriurbains identifiés en juillet 2005 par la DRIAF (aplats grisés). Le figuré pointillier noir représente les communes urbaines de l'agglomération parisienne.

	<i>Aire conflictuelle PQR</i>	<i>Hors aire Conflictuelle PQR</i>	<i>Total</i>
<i>Périmètre Programme AU</i>	29 communes	142 communes	171
<i>Hors périmètre PAU</i>	105 communes	1004 communes	1109
Total	134	1146	1280

Tableau 1 : Croisement spatial entre les communes des conflits relevés dans la presse et les communes des programmes agriurbains (en nombre de communes).

Les espaces de conflits localisés au sein d'un périmètre de programme agriurbain

21% des communes concernées par un conflit relevé dans la PQR sont localisées au sein d'un périmètre de programme. La majorité des espaces conflictuels repérés par le recensement de la PQR se situe donc en dehors des périmètres de programmes agri urbains, ce qui pourrait s'expliquer par la faible superficie régionale couverte par ces derniers. Cependant, cette hypothèse n'explique pas entièrement le phénomène, car seules 13% des communes franciliennes sont couvertes par un périmètre de programme agri urbain, ce qui est inférieur au 21% cités plus haut.

Par ailleurs, à l'intérieur des périmètres, 17% des communes sont touchées par un conflit alors que, hors périmètre, cette proportion n'est que de 9%.

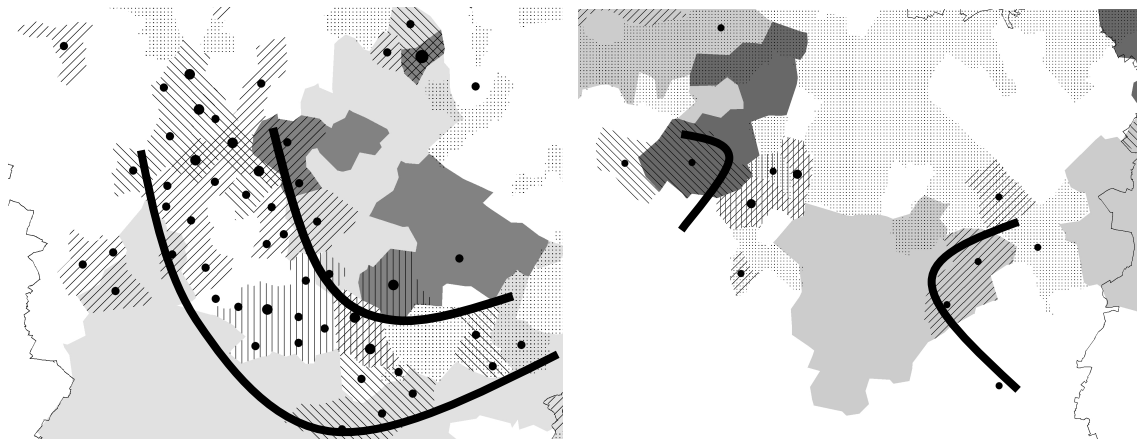
Ces deux résultats illustrent que les communes de périmètre de programme sont proportionnellement plus concernées par les conflits que les communes situées hors périmètre, en Ile de France. Ce constat doit cependant être relativisé par le fait que la majorité des périmètres de programmes sont localisés à moins de 30 km de Paris. Or, nous avons déjà identifié l'effet de contraction spatiale des conflits à proximité de l'agglomération dense centrale (voir paragraphe précédent). S'il y a une plus grande concentration des programmes et des zones de conflits en zone périurbaine, la probabilité pour qu'ils soient localisés au même endroit est donc plus grande.

Sur ces 29 communes des programmes touchées par les conflits de la presse, 5 font partie des communes effectivement engagées en 2005 et les 20 autres sont simplement incluses dans un périmètre d'étude. Cette proportion, soit 20%, correspond donc à la

proportion globale de communes réellement engagées dans les projets au sein de ces périmètres (21%). L'engagement effectif des communes dans des programmes agriurbains ne semble pas être un facteur d'émergence ou de diminution des conflits relevés dans la presse.

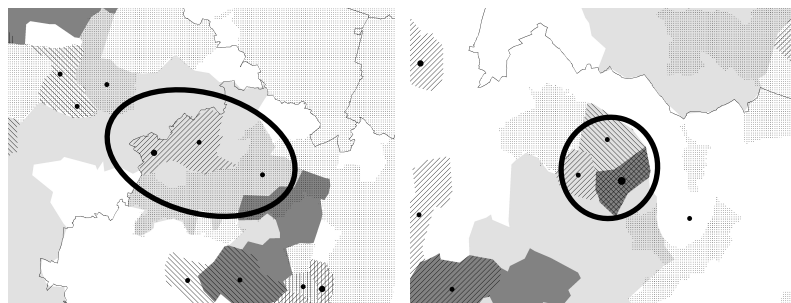
Les périmètres des programmes agri urbains ne semblent pas être plus épargnés que les autres territoires périurbains par les conflits relevés dans la presse. On a cependant pu distinguer deux cas de figures.

Le premier cas concerne des communes de conflits situées aux franges des périmètres de projets, c'est le cas des espaces conflictuels de la Plaine de Versailles, de Marne et Gondoire, du plateau Briard.



Carte 3. Exemple de localisation des espaces de conflits (points et figurés hachurés) aux franges des périmètres de programmes agri urbains (aplats gris). A gauche : Plaine de Versailles au nord et Rambouillet au Sud (78). A droite : Triangle Vert à l'Ouest et Centre Essonne à l'Est (91).

Le deuxième cas correspond à une interdépendance spatiale plus évidente entre aire conflictuelle et périmètre de projet. C'est notamment le cas du Plateau de Saclay, de la plaine de Vernouillet. Dans ces deux cas, l'ensemble des espaces concernés par les conflits relatés dans la presse sont localisés au sein du périmètre de projet.



Carte 4. Exemple de localisation des espaces de conflits sur l'ensemble du périmètre du programme agriurbain. (A gauche, Plateau de Saclay (91). Au centre, Sénart (77). A droite, Plaine de Vernouillet (78)).

Les objets de ces conflits sont de nature variable.

	Versailles	TV	CE	Sénart	M&G	Saclay	Vernouillet	Ramb
Objets de conflits	Epanrages	Butte Paysagère	Aire d'accueil	PLU	Caravanes	PLU	Route	Autoro
PQR	Aire d'accueil		Caravanes	Silo		Projet	Décharge	ute
						Immo	Caravanes	Classe
						Foncier		ment de
						Route		site

Les espaces de conflits localisés à proximité d'un périmètre de programme

Nous avons vu que la majorité des communes touchées par les conflits relevés dans la PQR est localisée à l'extérieur des périmètres de programmes agri urbains. Toutefois, la répartition géographique de ces communes n'est pas totalement indépendante de cette donnée topographique. Une partie des communes touchées par les conflits se situe en effet à proximité immédiate des programmes, à une distance maximum de 5 kilomètres des limites extérieures des périmètres de programme.

C'est notamment le cas de la plaine de Pierrelaye, à l'Est du programme de Cergy, des communes de la vallée de la Marne situées au nord de Marne et Gondoire, ainsi que la plaine de Brie Comte Robert, à l'Est des programmes du Plateau Briard et de Sénart. Certaines de ces aires sont même caractérisées par une double proximité géographique par rapport aux périmètres de programme et semblent combler les discontinuités entre deux périmètres de projets. C'est notamment le cas du plateau Mantois, entre le programme de Rambouillet et de la Plaine de Versailles, dans les Yvelines, des alentours de Monthléry, entre les villes maraîchères du Hurepoix (Triangle Vert) et le Centre Essonne, en Essonne, ou encore des communes situées entre le plateau Briard et Marne et Gondoire en Seine et Marne.

On peut s'interroger sur les liens fonctionnels entre les territoires de projets et les aires conflictuelles localisées à proximité immédiate de ces derniers. Sont-ils le signe d'une spécialisation discontinue des territoires sous forte influence urbaine, qui se traduirait par l'alternance entre des périmètres de projet et des aires conflictuelles à leurs marges ?

Les objets des conflits relevés dans la presse localisés à proximité immédiate d'un ou plusieurs périmètres d'étude de programmes agri urbains.

	Plaine de Pierrelaye,	Alentours de Meaux (77)	Plateau Mantois (78)	Triangle Vert dans le Hurepoix (91)	Brie Comte Robert (77)
Programme à proximité	Cergy	M&G	Versailles et Rambouillet	TV et Centre Essonne	Plateau Briard
Objets de conflits PQR	Dépôts sauvages Cultures alimentaires	Caravanes PLU	Epanrages Eoliennes	Pollution Décharge Sédentarisation Caravanes	Epanrages Opération Immo

Les espaces de conflits sans proximité particulière aux périmètres de programmes

La troisième configuration rencontrée est celle d'une relative indépendance spatiale entre les aires conflictuelles et les périmètres des programmes agri urbains. C'est le cas des aires conflictuelles reléguées aux franges de la Région, dans les départements des Yvelines et de l'Essonne, dans des secteurs aux caractéristiques rurales plus marquées dans le département de Seine et Marne au nord de l'agglomération parisienne.

Les conflits relevés dans la presse sans proximité spatiale significative avec les périmètres de programmes agri urbains.

	Seine et Marne Rurale	Yvelines Rural	Essonne Rural	Périurbain Nord
Objets de conflits PQR	Caravanes, Incinérateur, éoliennes, épandages	Epandage Carrière	Décharge Eoliennes Forage agricole PLU	Caravanes Sédentarisation Décharge Route

Conclusion provisoire

Les programmes agri urbains, souvent présentés comme des outils de gestion, de prévention et de régulation des conflits d'usage des espaces agricoles, ne sont pas des territoires sans conflits. Toutefois, la définition des périmètres de programmes agri urbains ne semble pas être particulièrement corrélée à l'émergence de conflits d'usage des espaces agricoles, à l'exception de certains territoires comme Vernouillet ou du plateau de Saclay. Pour les autres périmètres, la « densité » de situations conflictuelles semble même devoir être relativisée en fonction de l'influence des aires conflictuelles situées à proximité immédiate, et qui diffuseraient à la bordure, les aires conflictuelles les plus importantes ne faisant pas partie des périmètres des programmes.

Deux hypothèses peuvent expliquer cette absence de corrélation claire :

H1 : tous les programmes n'ont pas la même ancienneté, ils n'ont pas tous eu le temps de mettre en place des outils de gestion adaptés

H2 : les conflits qui sont gérés par les programmes agri urbains ne sont pas ceux que nous pouvons observer dans la presse

Afin de tester cette seconde hypothèse, nous avons mis en œuvre une démarche d'analyse territoriale et analysé le contenu de plusieurs projets de territoires à l'aide de la même grille de lecture des conflits que pour ceux relatés dans la presse, mais que la base d'entretiens de terrains et d'analyse de documents.

III. LES CONFLITS DANS LES TERRITOIRES DE PROJETS A PARTIR DES ENTRETIENS

Dans cette partie, nous sommes partis d'une démarche inverse de celle du recensement exhaustif dans un périmètre élargi. Nous avons observé les conflits à partir de leur ancrage territorial, sur la base de consultation d'archives locales et d'entretiens et d'interviews réalisés au niveau de certains territoires de programmes agri urbains.

III.1. LA METHODE – LE RECENSEMENT DES CONFLITS PAR L'ANALYSE DES DOCUMENTS DE SYNTHESE ET LES ENTRETIENS

Les zones d'étude retenues sont :

- le plateau de Saclay, composé de seize communes en limite des départements de l'Essonne et des Yvelines, une charte patrimoniale en projet en 2005, la déclaration récente d'un périmètre d'Opération d'Intérêt National rend le processus de plus en plus incertain malgré une mobilisation toujours active des acteurs locaux.

- les villes maraîchères du Hurepoix (zone du Triangle Vert), espace composé de cinq communes de l'Ouest Essonne, qui financent, sur la base d'une charte locale, une

structure associative dédiée à la gestion des espaces agricoles sur l'ensemble du territoire.

- le plateau Briard, composé de six communes réunies en intercommunalité. Une charte a été signée par les agriculteurs et les différents partenaires institutionnels (Région, Département, Chambre d'Agriculture, Communauté de Commune), un programme d'action est financé, un ½ poste d'animateur local est mis à la disposition du programme par la communauté de communes.

- la Plaine de Versailles, vingt et une communes au nord-est des Yvelines dont une partie sur un site classé, une charte patrimoniale a été signée par l'ensemble des partenaires fin 2006 et identifie six axes d'actions que les acteurs s'engagent à promouvoir.

- la zone de Vernouillet, vallée de la Seine Aval, une commune porteuse du projet, première charte de développement agricole, signée en 2000, un programme d'action est mis en application sur la commune de Vernouillet, ainsi que la validation d'une Zone d'Agriculture Protégée.

Pour chaque périmètre de programme, nous avons identifié, parmi les archives des porteurs de projet, un ou deux documents fondateurs qui détaillent les enjeux du territoire, les différents usages en compétition et les conflits que ce programme aura pour objectif de prévenir ou résoudre. Nous avons complété cette consultation d'archives par des entretiens sur le terrain ou avec des experts du territoire. Cette étape avait pour but d'effectuer un croisement d'informations qui nous permet d'enrichir notre connaissance des différents processus conflictuels que nous avons pu relever dans les documents de synthèse.

Liste des archives consultées et des personnes ressources enquêtées afin de compléter le diagnostic :

Programme agri urbain	Archive consultée	Date archive	Type document	Auteur	Entretien à dire d'expert/d'acteur
Plaine de Versailles	Audit Microsystémique	12/2002	Rapport bureau d'étude	Institut de stratégie patrimoniale	
Triangle Vert	Diagnostic sur l'agriculture de Saulx les Chartreux	11/2001	Rapport de stage	Marie de Saulx – ENSP	Cristelle Stacchetti, chargée de mission
	Etude préalable à l'établissement du programme d'action	09/2004	Rapport bureau d'étude	Confluence (Bureau d'Etude)	
Com de Communes du Plateau Briard	Un programme d'Agriculture Périurbaine pour le Plateau Briard et la Vallée du Morbras	07/2003	Rapport administration	ARASEA Ile de France	Rebecca Duchet, chargée de mission aménagement, Elus
Vernouillet	L'histoire de Vernouillet pour le développement de l'agriculture Périurbaine	2003	Document de travail	ADDAPAVE Association locale	André Fleury, Professeur ENSP
Plateau de Saclay	Villes et agricultures ont-elles un projet commun ?	07/2000	Rapport de stage	ENSP	André Fleury, Professeur ENSP
	Audit patrimonial	09/2002	Rapport Bureau d'étude	Institut de stratégie patrimoniale	

III.2. LES PRINCIPAUX CONFLITS D'USAGE DES ESPACES AGRICOLES EVOQUES LORS DE L'ELABORATION DES PROGRAMMES AGRI URBAINS

De la « crise » salutaire aux conflits structurels

Les différents acteurs territoriaux évoquent souvent une période de « crise » locale qui a provoqué la prise de conscience nécessaire à la préservation des espaces agricoles du périmètre d'étude. Ces « crises » sont principalement liées à des projets d'aménagement imposés « par le haut » : l'implantation du CEA à Saclay, la construction d'immeubles d'habitat collectif sur le plateau Briard, à Marcoussis dans le Triangle Vert.

En dehors de ces crises « exogènes » (provoquées par des projets d'intérêt régional ou national), la préservation des espaces agricoles locaux se trouve confrontée à plusieurs processus conflictuels de nature plus structurelle et qui influencent les coordinations entre acteurs sur le long terme. Ces processus sont de deux ordres : le premier est celui de l'aménagement du territoire, car certains projets d'intérêt régionaux ou nationaux sont régulièrement remis à l'ordre du jour, c'est notamment le cas du pôle scientifique du plateau de Saclay ou des aménagements de la N19 sur le plateau Briard. Le second est celui de la maîtrise des paysages et du foncier.

Des conflits liés à la spéculation foncière des terres agricoles

Ces conflits, entre collectivité territoriale et propriétaire foncier, s'engagent généralement lorsqu'un « seuil » de mitage de l'espace agricole a été atteint, et provoque un abandon massif de l'activité agricole d'un site. Cela favorise alors le développement rapide de friches et accélère la dégradation des paysages traditionnels du lieu, comme c'était le cas de la plaine de Versailles ou de Vernouillet, mais aussi des villes du Triangle Vert. L'instabilité des documents d'urbanisme et la faiblesse des protections du foncier agricole encouragent cette spéculation foncière des propriétaires, qui ne font souvent plus partie du secteur agricole et qui anticipent la constructibilité des parcelles à vocation agricole. Inaccessibles pour les exploitants en activité, constituant un parcellaire morcelé et non entretenu, la valorisation agricole des terres est peu à peu abandonnée et laisse la place au développement de friches herbacées, puis arbustives.

Ces friches et le développement d'un marché parallèle des réserves foncières sont propices à des constructions illégales (Triangle Vert, Vernouillet) qui font l'objet de contestation des élus et résidents.

L'installation de caravanes sur certains terrains en jachère par les communautés de gens du voyage, souvent lors de pèlerinage mais aussi de façon plus prolongée, est particulièrement dénoncée à Saclay et dans le Triangle Vert.

Des conflits de voisinage

Les autres conflits relevés concernent plus les incompatibilités de voisinage ou de superposition entre activités agricoles et activités urbaines.

Les dépôts de gravats et de déchets ménagers encombrants dans ou à proximité de ces terrains en friche font aussi l'objet de nombreuses actions, incitatives dans le Triangle

Vert (rappeler aux résidents que les entreprises de BTP doivent fournir un certificat de mise en déchetterie) ou coercitives à Vernouillet (expulsion des campements, déclenchement de procédures contentieuses de préemptions pour non-entretien des friches).

Le fonctionnement de certaines infrastructures urbaines est dénoncé en raison de l'impact négatif qu'elles peuvent avoir sur les espaces ou les produits agricoles. A Saclay, le Triangle Vert, le plateau Briard et la plaine de Versailles, la question de la mauvaise adaptation des aménagements routiers à la circulation des engins agricoles fait partie des préoccupations principales. A Vernouillet et dans le Triangle Vert, il s'agit des infrastructures de gestion des eaux de ruissellement, qui inondent fréquemment des champs situés à l'exutoire des collecteurs. La destruction des drains et des fossés par l'aménagement des voiries est aussi au centre des préoccupations à Saclay et Vernouillet.

Les usages de loisirs de plein air ne sont dénoncés que sur le territoire du Triangle Vert, en raison des dégradations et vols subis par les producteurs. Les vols subis par les rosiéristes sont cependant vivement dénoncés sur le plateau Briard, mais on ne peut l'attribuer aux activités de loisir sur le territoire.

Enfin, les usages agricoles eux-mêmes peuvent faire l'objet de contestations. La plupart du temps pour des questions liées aux déplacements des engins de grande envergure sur des voies rapides (Saclay, Plateau Briard), soit parce qu'ils ralentissent le trafic, soit parce qu'ils dégradent la chaussée (Plateau Briard). Les pratiques agricoles d'irrigation (Triangle Vert, Plateau Briard) et de gestion des cours d'eau sont contestées par les différents organismes publics de gestion de l'eau (DIREN, syndicat de gestion des cours d'eau). Les campagnes de traitements phytosanitaires (Triangle Vert) sont aussi dénoncées par les élus et résidents en raison des nuisances de voisinage qu'elles peuvent entraîner et du manque de prévention adéquat.

Les conflits d'aménagement semblent avoir été les déclencheurs des processus de réflexion sur l'agriculture territoriale. Ces événements ont alors permis de mettre en lumière l'impact de la pression foncière sur l'abandon progressif de certaines activités agricoles et de mettre en place des politiques locales de gestion des conflits de voisinage entre ville et agriculture.

Les acteurs en opposition dans les conflits / dans les projets de territoire

En dehors des conflits d'aménagement liés aux projets portés par les représentants de l'autorité publique nationale ou régionale (OIN de Saclay, grands ensembles au plateau Briard et dans le Triangle Vert, incinérateur dans le Triangle Vert, voiries gérées par l'Equipement), les acteurs contestés sont en grande majorité des acteurs territoriaux public ou privés (élus des communes ou agglomérations voisines, communautés de gens du voyage, propriétaires fonciers, agriculteurs).

Les acteurs contestataires sont principalement des élus communaux, en coordination étroite avec une association locale, traditionnellement ancrée localement ou créée dans le cadre du programme territorial. C'est notamment le cas de l'Association 1901 intercommunale du Triangle Vert. D'autres associations de riverains peuvent par

ailleurs intervenir ponctuellement en fonction des types de conflits (liés au foncier ou à l'urbanisme ou à la gestion de l'environnement naturel).

La majorité des acteurs contestés sont d'une part des usagers controversés de l'espace ouvert (gens du voyage, auteurs de dépôts), d'autre part les propriétaires fonciers, qu'ils soient agriculteurs ou non, qui compte sur une constructibilité future de leur terrain. Les agriculteurs sont peu contestés (sauf sur le territoire du Triangle Vert), sauf lorsqu'ils sont aussi propriétaires. Les programmes d'action envisagés leur étant particulièrement destinés, ils ne font généralement pas partie des acteurs contestés.

Les modes d'action et de résolution : les outils mobilisés dans les projets

Négociation entre élus lors des conflits d'aménagement

La négociation entre élus municipaux voisins ou entre élus municipaux et élus départementaux, régionaux ou nationaux intervient souvent lors des conflits d'aménagement des infrastructures urbaines. C'est à cette occasion que le projet de préservation des espaces agricoles est négocié avec les partenaires institutionnels et voisins.

La coopération intercommunale

Parallèlement à cette protection foncière, qui relève encore largement de l'établissement de servitude par les communes, l'intercommunalité est une échelle d'action particulièrement encouragée par les différentes institutions partenaires.

Cette coordination peut se traduire concrètement par le financement d'un animateur local, qui joue le rôle de médiateur et de relai d'informations pour l'ensemble des communes adhérentes (dans le cas du Triangle Vert, du plateau Briard). Le périmètre d'action du programme peut être celui d'une intercommunalité (comme pour la Communauté de Communes du Plateau Briard) mais peut aussi constituer une nouvelle coopération intercommunale, comme pour le Triangle Vert, qui fédère des communes appartenant à trois intercommunalités différentes. Cette exigence peut aussi expliquer l'échec ou l'incomplétude de certains périmètres de programmes, dont les limites ne tiennent pas toujours compte d'antagonismes de longue durée entre collectivités. C'est notamment le cas de la commune de Villejust au sein du périmètre d'étude du Triangle Vert.

Planification préventive et coordination des procédures de préemption

Tous les territoires mettent en œuvre des actions de maîtrise foncière. Ces actions, qui visent à contrer les phénomènes de spéculation foncière et à affirmer la vocation agricole de l'espace en appellent de plus en plus à la coordination entre collectivités communales et intercommunales, et la Région ou le Département. L'outil de la préemption est ainsi particulièrement utilisé, à travers le droit de préemption financé par le département (sur les ENS), par la région (sur les PRIF) et par les collectivités territoriales (souvent dans le cadre de convention de veille avec la SAFER).

A ce titre, les débats en conseil municipal ou intercommunal au sujet des documents d'urbanisme et de l'établissement de servitudes de protection du foncier agricole sont les scènes de confrontation entre des intérêts particulièrement divergents. L'élaboration des documents d'aménagement et d'urbanisme du plateau de Saclay sont particulièrement caractéristique de cette situation.

Peu de références aux actions contentieuses en dehors des occupations de caravanes et des dépôts de déchets.

Concernant les tensions liées à la sédentarisation illégale sur des parcelles inconstructibles, peu d'outils de résolution sont vraiment mis en place, en dehors des

outils de maîtrise foncière qui doivent prévenir le développement d'un marché foncier informel. Pour les occupations de jachères par les caravanes, la médiation ou les expulsions préfectorales peuvent être mobilisés.

CONCLUSION

L'objectif de cet article était de mettre en évidence les principaux conflits liés aux activités ou à l'usage des terres agricoles en région Ile de France. Pour réaliser ce travail, nous avons commencé par une recension des conflits dans la Région, à partir de la presse Quotidienne Régionale, avant de nous pencher plus spécifiquement sur le cas des Territoires de Projets agri urbains, en IDF, à l'aide de méthodes d'entretiens directs ou d'analyse de documents.

Nos résultats montrent qu'alors que les conflits relatés dans la PQR concernent plus particulièrement les articulations d'échelles entre aménagement national et aménagement local ou entre aménagements de collectivités voisines, les conflits gérés par les programmes agri urbains émergent essentiellement à l'articulation entre échelle individuelle (de gestion de patrimoine) et échelle de la collectivité (paysage, espaces publics etc). On retrouve les conflits d'aménagement du premier type à l'origine des premières démarches effectuées par les acteurs locaux pour l'élaboration des programmes. Puis, une fois les aménagements régionaux évités, les programmes se concentrent sur les conflits environnementaux et fonciers locaux, qui restent généralement dans la sphère d'interconnaissance des élus et des résidents locaux. Ces résultats mettent en évidence la capacité des collectivités résidentielles rurales à contester des projets ou des activités urbaines dont elles partagent pourtant les avantages. La réussite ou l'adoption des programmes qui pérennisent les espaces agricoles périurbains sur l'ensemble des périmètres d'étude identifiés dépendra alors largement des volontés de coopération entre collectivités locales et parfois des antagonismes historiques qui perdurent dans le temps.

ANALYSE COMPARATIVE DES DIFFERENTS PROCESSUS CONFLICTUELS

	Analyse par la PQR	Analyse territoriale
Usages contestés	Infrastructures de services Gestion des déchets Activités controversées	Infrastructures régionales et urbaines (routes, ruissellement) Spéculation foncière (friches) Activités controversées
Modes d'action	Contentieux, démonstration, règlementaire	Règlementaire, coordination intercommunale, préemptions foncières
Acteurs contestés	Préfecture Professionnels des services Gens du voyage	Propriétaires fonciers Résidents locaux Gens du voyage
Contestataires	Elus communaux Associations locales/régionales	Deux cas : soit Elus communaux et Associations, soit Agriculteurs
Localisation	Périurbain et rural	Périurbain

Enfin, les argumentaires développés par les acteurs lors des conflits relatés dans la presse relativisent le discours très intégrateur des activités agricoles que peuvent porter les projets agri urbains. Ils sont par ailleurs convergents avec une tendance lourde issue du dépouillement de la PQR : l'agriculture y est explicitement considérée comme un moyen de protection face à des usages non désirés des espaces périurbains, plutôt que comme une activité à la base du renforcement de l'identité territoriale. Les principaux conflits que nous avons rencontrés lors de ce travail concernent en effet avant tout l'usage de réserve foncière des terres agricoles, qui entre en concurrence avec des usages plus immédiats, en particulier en termes de construction résidentielle ou d'infrastructures de natures diverses.

Les projets de territoires qui peuvent être énoncés lors de l'élaboration des programmes agri urbains sont cependant bien une reconstruction des liens ville-agriculture en fonction des nouveaux enjeux liés à la préservation d'espaces ouverts entretenus aux abords des pôles périurbains. Enjeux particulièrement visibles lors des phases conflictuelles que nous venons de décrire.

Références bibliographiques

CARON A., TORRE A. [2005], Conflits d'usage et de voisinage dans les espaces ruraux, in TORRE A., FILIPPI M., coord., *Proximités et changements socio-économiques dans les mondes ruraux*, INRA Editions.

CADENE P. [1990], L'usage des espaces péri-urbains. Une géographie régionale des conflits, *E.R.*, Avr.-Sept., n°118-119, 235-267.

CHARLIER B. [1999], La défense de l'environnement : entre espace et territoire, géographie des conflits environnementaux déclenchés en France depuis 1974, Thèse de doctorat, Université de Pau et des Pays de l'Adour, 750p.

DARLY S. [2007], *Tensions et conflits d'usage liés à l'agriculture Géographie de modes d'action au sein de la région Ile de France*, communication au colloque de la SFER, 13 et 14 décembre, Paris.

DONADIEU P., [2000], *Conflits d'usage et complémentarité dans la gestion des espaces néo-ruraux. La ville aux champs*, Colloque, ADEF, Mars.

DONADIEU P., FLEURY A. [2003], La construction contemporaine de la Ville-campagne en Europe, *Revue de Géographie Alpine*, n°4 : 19-29

FABUREL Guillaume, 2001, *Le bruit des avions, évaluation du coût social*, Paris, Presses de l'école nationale des ponts et chaussées, 350 p.

GAFSI M. [2006], Exploitation agricole et agriculture durable, *Cahiers Agricultures*, vol.15, n°6, novembre-décembre 2006 : 491-7

JEANNEAUX Ph., 2001, *Les conflits d'usage dans les espaces ruraux : Une analyse économique*, Mémoire de DEA, Université de Bourgogne, UMR INRA-ENESAD en ESR, Dijon, 93 p.

GERBER J.-D., 2004, La nouvelle gouvernance comme moyen d'arbitrage entre les intérêts de développement et de protection de paysage, le cas du PNR de Chartreuse, Université de Lausanne, Institut des Hautes Etudes en Administration Publique, Avril 2004, 84p.

LECOURT Arnaud [2003], Les conflits d'aménagement : analyse théorique et pratique à partir du cas breton, thèse de doctorat de géographie, Rennes, université de Rennes II

LEFRANC Ch., TORRE A., [2004], Tensions, conflits et processus de gouvernance dans les espaces ruraux et périurbains français, les enseignements de la presse quotidienne régionale, in Scarwell H.J., Franchomme M. (eds.), *Contraintes environnementales et gouvernance des territoires*, Eds. de l'Aube, 164-171.

LEY D., MERCER J. [1980], Locational conflict and the politics of consumption, *Economic Geography*, Vol. 56, N°2, Avril 1980, 89-190

MELE Patrice [2004], *Introduction : conflits, territoires et actions publique*, dans Conflits et territoires, Melé P., Larrue C. et Rosemberg M. (ccord.), Presses Universitaires François Rabelais, collection perspectives « Villes et territoires » n°6, p 13 à 32

JOERIN F., PELLETIER M., TRUDELLE C., VILLENEUVE P. [2005], Analyse spatiale des conflits urbains, Enjeux et contextes dans la région de Québec, Numéro thématique Conflits, Proximité, Coopération, Cahiers de Géographie du Québec, Vol 49 n° 138, décembre 2005, p 319-342.

VANIER M. [2005], La relation ville/campagne ré-interrogée par la périurbanisation, *Cahiers français*, n°328 Villes et Territoires : 13-17

TORRE A., AZNAR O., BONIN M., CARON A., CHIA E., GALMAN M., GUERIN M., JEANNEAUX PH., KIRAT TH., LEFRANC CH., MELOT R., PAOLI J.C., SALAZAR M.I., THINON P., 2006, Conflits et tensions autour des usages de l'espace dans les territoires ruraux et périurbains. Le cas de six zones géographiques françaises, *Revue d'Economie Régionale et Urbaine*, n°3, 415-453.

TORRE A, LEFRANC C., [2006], Les Conflits dans les zones rurales et périurbaines. Premières analyses de la Presse Quotidienne Régionale, *Espaces et Sociétés*, Vol. 124-125, n^{os} 1-2, 93-110.